

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de la Gironde

Registre

N° 1

SIGNALEMENT.

L. *Jean Baptiste*
natif de *La Segalonnière*
demeurant à *id*
allant à *Madras*
âgé de *27* ans, taille d'un mètre

86 centimètres

cheveux front

sourcils yeux

nez bouche

barbe menton

visage teint

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DEPOSÉES.

FAIT à *Aurillac*, le *11* janvier 1877.

Signature des Témoins

Signature du Porteur

Baptiste
Laporte

Mairie de Lafage
13 Janvier 1877



Monsieur le Préfet de Cantal

Monsieur le Préfet



Le Maire de la Commune de Lafage
a l'honneur de vous certifier qu'il n'a pas connaissance
d'aucune cause d'empêchement à ce qu'il soit délivré
un passeport pour Madrid (Espagne) à M. Raporte
Jean-Baptiste, boulanger, domicilié de la commune de
Lafage le 9 mai 1877, ayant satisfait à la loi
relativement au recrutement militaire et ayant été exempté pour
âge 27 ans
taille 1 m 66
cheveux noirs
front court
sourcils bruns
yeux noirs
nez ordinaire
barbe brune
barbe noire
menton court
visage ovale
teint coloré
signe particulier
une cicatrice au cou
du côté gauche.
Signature

En conséquence il vous prie, Monsieur le
Préfet, de délivrer ce passeport au dit M. Raporte,
Jean-Baptiste dont le signalement est ci-contre
et d'agréer l'impression de son règlement
raisonnement.



Le Maire de Lafage
J. Raporte

Raporte